

Procès-Verbal de la réunion en date du 05.04.2022

Etaient présents :

Mesdames ARSANDAUX, BOURGEAIS, BOUSQUET, CHABERNAUD, CHABROL, GAUTIER, MALGOUIRES, MARIE, PIMENTEL PEREIRA, PEYRE, RIEU VOIRET

Messieurs CARLES, CASTEL, DE PEYRECAVE et PINAUD.

Ordre du jour :

- Tour de table
- Vie associative
- Intervention de Guy Rodier, consultant spécialisé dans la mise en conformité du RGPD en EHPAD.
- Intervention de Danielle GUIRAL, spécialisée dans le management des établissements, gestion de projets, gestion comptable et financière.

Tour de table

Au nom de l'ADESPA, Didier CARLES se réjouit d'accueillir de nouvelles personnes comme Virginie VOIRET, adjointe à la direction de l'EHPAD de Ramonville ou encore Myriam MARTY qui a pris son poste à l'EHPAD Pagomal de Montbeton depuis le 1^{er} avril et Léa CHABROL, adjointe à la direction aux EHPAD de Fanjeaux et Belpech.

Les difficultés de recrutement et la gestion de la covid occupent toujours les établissements, avec des clusters dans certains. En parallèle, les projets sont de plus en plus présents :

Marie-Lise PIMENTEL (EHPAD Marius Prudhom à Auterive) participe aux rencontres de travail, organisées par la FHF, sur la réforme de la tarification des SSIAD (remplacement du forfait par une tarification à l'activité et en fonction de la dépendance). Marie-Lise propose de créer un groupe de travail spécifique aux membres de l'ADESPA pour en échanger. Ne pas hésiter à prendre contact avec elle.

Céline MALGOUIRES (EHPAD Saint-Jacques à Verdun Sur Garonne) fait part de son retour d'implication dans la démarche I.CARE de l'ANFH (Management Participatif et Intelligence Collective). Projet participatif qui englobe les agents volontaires, peu importe leur métier, dans le développement de projets de la structure. Cette démarche est essentiellement centrée sur le positif qui fédère les équipes et développe les potentiels.

Elisabeth ARSANDAUX (EHPAD de Bretenoux et RA) a organisé un groupe de travail avec des directeurs des résidences autonomie du Lot : beaucoup constate une perte d'activité, due essentiellement par une politique de ville centrée sur le maintien à domicile. Pour conserver l'ouverture de ces structures et les emplois, ce groupe de travail se questionne pour « fermer des lits » ou changer le profil de la population accueillie. Rencontre prochaine avec les élus et CD.



Thibault DE PEYRECAVE (EHPAD de Beaumont de Lomagne) : après un premier tri par les services RH, les résidents ont été associés au recrutement d'une animatrice. Retour très positif.

Didier CARLES (EHPAD Saint-Jacques à Grenade) rebondit sur sa participation aux groupes de travail mis en place par l'ARS Occitanie, en collaboration avec l'Espace Ethique Régional, entre autres, sur le bon fonctionnement des CVS. Dans ce sens, il met en place dans son établissement, un « espace d'éthique et d'accompagnement » ouvert aux résidents et aux familles, avec la participation de membres extérieurs, qu'ils soient de l'espace éthique régional ou de représentants des associations / collectifs d'utilisateurs.

Vincent CASTEL (EHPAD et CCAS de Pradines) se questionne sur les retours du Ségur investissement 2021. Dans le Lot, très peu d'établissements en ont bénéficié, ce sont surtout les hôpitaux. Didier CARLES se charge de se renseigner auprès de l'ARS.

Nadia BOUSQUET (EHPAD Le Grand Champ à Lagrave), sur un poste (9h30-19h30), a ouvert ses recrutements à des personnes venant d'un autre secteur qui viennent « découvrir » le métier en devenant « une aide » pour les agents en poste. En fonction de leur rythme et de leur volonté accèdent par la suite à un poste de soin ou autre. Au travers de cette démarche, le temps est laissé aux nouveaux arrivants selon leurs besoins ; dans l'attente ils sont un renfort « de bras » pour les agents en poste.

Amandine MARIE (EHPAD-RA-SSIAD Fronton et Villemur) poursuit son projet de reconstruction sur Fronton, la capacité d'accueil sera augmentée. Projet de refonte du SSIAD à Villemur. Projet 2023 : souhaiterait recruter un adjoint/attaché de direction. Depuis 23 ans, cela ne fait que 18 mois que certaines pratiques/postes des deux EHPAD (Fronton et Villemur) sont mutualisés. A plus long terme, envisage une fusion.

Mélodie BOURGEAIS, directrice de l'EHPAD Jean Loubès et également de la Résidence Garnagues depuis deux ans, a recruté une directrice adjointe positionnée sur des domaines transversaux comme la qualité.

Didier CARLES remercie vivement les personnes présentes qui prennent le temps de participer à ces rencontres, de prendre du temps pour l'association, malgré les difficultés dans leur structure, le manque d'énergie et parfois un trajet assez long. Il valorise le travail effectué par les membres actifs de l'association.

- **Intervention de Monsieur RODIER**, consultant spécialisé dans la mise en conformité du RGPD en EHPAD : <https://rtoconseil.fr/rgpd-ehpad.html>

Monsieur RODIER décharge les établissements de tout ce qui est relatif à gestion de la RGPD (cartographie, (re)négociation avec les sous-traitants/partenaires, processus internes, conformité...), à charge pour les structures de désigner une personne référente, pour être le lien avec Monsieur RODIER. Même si monsieur RODIER travaille avec d'autres personnes, c'est le seul intermédiaire de l'établissement.

Dans cette démarche seront à prévoir une ½ journée de formation sur la sensibilisation et 4 jours d'intervention regroupant la comptabilisation des documents, le travail préparatoire des documents, installation base de données, la restitution du registre, courriers... et l'analyse d'impact à faire 3-4 mois après la mise en œuvre.

En pièces jointes vous trouverez deux exemples de missions d'accompagnement qui concernent l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'animation du suivi RGPD. A la fin de ces documents, vous aurez accès aux tarifs appliqués.

A ceux-là, il faudra ajouter le coût (une seule fois) de l'installation du logiciel qui accueille registre, courriers, événements...et pouvant être consulté par tous : 200€ TTC (prix négocié, initialement 300€) et celui de l'hébergement par an, en commençant dès la première année : 96€ TTC

Vous pourrez retrouver le diaporama de présentation dans l'onglet « Documentation » de votre espace adhérent sur le site de l'ADESPA Occitanie.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à rentrer en contact directement avec Monsieur RODIER. Pensez bien à lui signaler que vous venez de l'ADESPA Occitanie. Vous bénéficierez ainsi de la remise et l'entente actée avec Monsieur RODIER permettra à l'ADESPA de bénéficier d'un pourcentage de reversement, au bénéfice de la trésorerie de l'association, au service de ses bénéficiaires.

Une belle liaison avec le sujet suivant : cette démarche peut être enregistrée en espace investissement.

Intervention de Danielle GUIRAL, spécialisée dans le management des établissements, gestion de projets, gestion comptable et financière

Les travaux qui sont réalisés par les moyens propres de l'établissement (travaux dits « en régie ») comme une réfection totale de locaux (une chambre, salle de bain, ...) peuvent être passés en dépenses d'investissement.

Dans ce cas, le traitement comptable suivant est proposé :

- Les achats de fournitures et matériels divers sont imputés dans les charges du compte 60623
- Le personnel est déjà payé. Le coût de la main d'œuvre est évalué en multipliant le nombre d'heures ouvrier par le coût moyen de l'heure ouvrier.
- En fin d'exercice, on enregistre un produit d'exploitation au compte 72 et une dépense au compte 2135 – IGAAC.

Ainsi, l'établissement dégage une marge qui peut limiter un déficit ou couvrir des charges nouvelles d'amortissements ou de provisions, le but étant de majorer la CAF.

Lorsqu'un établissement réalise un programme de production d'immobilisation pluriannuel, il peut éventuellement permettre de dégager les moyens d'un recrutement d'ouvrier d'entretien ; ceci peut être utile pour améliorer la permanence technique.

Toute dépense, qu'elle soit d'investissement ou d'exploitation, exige de la trésorerie. Mais certaines dépenses d'accompagnements aux projets (il faut exclure le mot audit dans le titre de l'intervention) peuvent être imputées en valeur immobilisées incorporelles. C'est le cas pour :

- Les projets d'établissements et tous les projets afférents (projet stratégique, projet de soins, projet social, ...)
- Les accompagnements au CPOM
- Les frais d'évaluation externe (les évaluations internes sont supprimées)
- Les études réorganisation
- Les études relatives au RGPD
- ...

Il est possible de compter dans ces dépenses les frais de consultants mais aussi les frais de personnel participant aux études. Pour le calcul des frais de personnel, on utilisera la même méthode : nombre d'heures passées multiplié par le coût moyen de l'heure de la catégorie concernée.



Pour passer ces dépenses sur une même opération, notamment si cela se déroule pluriannuellement, une subdivision compte 23 (immobilisations incorporelles en cours) peut être utilisée. Mais on peut aussi les rattacher à une seule fiche d'inventaire, sur une subdivision des comptes 20 et 208.

Les établissements ont tendance à ne pas investir suffisamment. Il ne faut pas hésiter à renouveler ses équipements pour éviter le vieillissement des installations et équipements.

Ces aspects doivent être travaillés dans le cadre du PGFP, et de fait dans un Plan Pluriannuel d'Investissement. Il est nécessaire de mesurer les impacts des investissements sur un PPI et ne pas hésiter à réinvestir même si cela génère un déficit sur les premières années. En effet, chaque année, des amortissements se terminent et il ne faut pas diminuer les dotations aux amortissements pour maintenir, voire accroître la CAF.

Attention : Un PPI, suivant son volume d'investissement plus ou moins important, peut générer un impact sur le tarif hébergement. Dans ce cas, le PPI doit être approuvé par le Conseil Départemental du département d'implantation de l'établissement.

Une question est posée concernant les provisions pour grandes révisions : Est-on obligé de passer les dépenses de travaux en exploitation lorsqu'ils ont fait l'objet d'une provision pour Gros entretien ou grande révision ?

La réponse est :

Sont enregistrées en dépenses d'exploitation les travaux d'entretien qui n'ont pas de caractère annuel (gros entretien).

Si ces travaux permettent d'accroître la durée de vie du bien, ils peuvent être considérés comme des valeurs immobilisées. Dans ce cas, une partie de la provision peut devenir sans objet, être reprise et réaffectée aux provisions pour renouvellement des immobilisations. Il faut que cette opération soit inscrite dans le PPI et le PGFP de l'EPRD pour que cette opération ne pose pas de problème au comptable public.

Ensuite, quelques recommandations sont préconisées :

- D'une manière générale pas d'excédent d'exploitation, sinon comment dire que les EHPAD sont en difficulté
- Si excédent, surtout pas sur la section soins. Se servir des clés de ventilation (ex : sortir de la ventilation 30 / 70 pour les AS ou FFAS imputées comme les AS sur la ligne autres personnels...)
- Tous les surcoûts liés au covid (même les recrutements sur des postes administratifs/animation...) sont à passer sur les soins car ce sont des crédits d'Etat. Les dépenses d'achats de fournitures peuvent aussi passer sur la section soin.
- Les dépenses relatives au covid doivent être retracées dans le rapport de l'ERRD pour justifier de l'utilisation des crédits alloués ou à venir.
- Pour les établissements publics, ne pas hésiter à majorer le groupe 2 (dépenses de personnel) dès le premier EPRD, pour éviter les décisions modificatives et surtout ne pas être bloqué en fin d'année pour enregistrer les dépenses engagées et non mandatées.

Après plusieurs échanges intéressés, Danielle GUIRAL présente le parcours de formations proposé par l'ADESPA avec les dates et différents intervenants :

- Mickaël ANSENSI, directeur d'EHPAD dans l'Ariège et après avoir suivi les formations de Danielle GUIRAL, l'a accompagnée sur celles de l'année précédente.

ADESPA Occitanie

Association des Directeurs d'Établissements et de Services pour Personnes Agées d'Occitanie

N° SIRET : 432 079 085 000 36



ORGANISME FORMATION

NDA : 73 09 00356 09 - Code APE : 804 C

- Bruno JORDANA, spécialiste dans l'organisation de gestion et expert en Excel proposera également une formation Excel au travers de l'organisme de formation de l'ADESPA.
- Claude DAUZATS, expert-comptable dispensera aussi des formations pour le compte de l'ADESPA plus tardivement.

Danielle GUIRAL poursuivra cette année encore quelques actions de formation, toujours dans l'esprit de diminuer son activité progressivement.

Concernant les formations à l'ERRD, l'EPRD, l'analyse financière et le Plan Pluriannuel d'Investissement, les personnes participantes travaillent sur leurs propres documents, car cela est plus efficient. Elles peuvent bénéficier de conseils/astuces permettant de pouvoir débloquer différentes situations et d'accroître leurs argumentations auprès des autorités de tarification.

Toutes les formations et les informations s'y réfèrent (contenu, dates, tarif...) sont visibles sur le catalogue en ligne : <https://adespa.hop3team.com/>.

Pour toutes demandes d'informations supplémentaires ou d'inscriptions (indiquer Nom-Prénom, adresse mail individuel, téléphone et établissement de rattachement), merci de vous adresser à Céline RIEU : adespa.occitanie@ehpad-grenade-cadours.com

Un point est porté sur les travaux de Danielle GUIRAL qui, toujours en collaboration avec Bruno JORDANA travaille sur la sécurisation des outils qu'elle a créés sur Excel pour ses études d'organisation. Lorsqu'il aura achevé la création de ces outils, Madame GUIRAL pourra ensuite former un groupe de référents sur la méthodologie qu'elle a mise au point : le calcul de la charge de travail, fondée sur les besoins des résidents, puis la transposition de cette charge de travail en postes de travail.

Cette prestation sera déployée par la suite par un cadre de santé pour la partie technique et Céline RIEU sur la conduite du changement auprès des directions.

Cette journée se termine par la poursuite d'échanges plus informels sur ces sujets, du fait de l'intérêt porté par les personnes présentes et l'annonce de la prochaine rencontre ADESPA. Durant cette journée, se déroulera l'assemblée générale avec les bilans 2021 et l'après-midi l'intervention d'un intervenant expert dans le développement personnel, communication, management, leadership ayant pour objectif d'élever le niveau de conscience des personnes placées à des postes à responsabilité.

Cette journée aura lieu à Grenade le jeudi 2 juin 2022.

Didier CARLES

Président ADESPA Occitanie

ADESPA Occitanie
EHPAD Saint-Jacques
775 chemin Piquette
31330 GRENADE SUR GARONNE

ADESPA Occitanie : EHPAD Saint-Jacques 775 Chemin Piquette - 31330 GRENADE SUR GARONNE

Didier CARLES, président Tél : 05.62.79.87.60 @ : dir.carles@gmail.com

Céline RIEU, permanente Tél : 05.62.79.87.60 @ : adespa.occitanie@ehpad-grenade-cadours.com